

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 11 septembre 2015

Lieu : à 10h30, à Praz-Riond

Présidence : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, salue les membres du Conseil ainsi que la Municipalité et remercie chacune et chacun de leur présence.

Il informe que l'on va utiliser l'ancien règlement du Conseil Communal, le nouveau entrant en vigueur qu'après avoir été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 08/2015 concernant la rénovation du Chalet brûlé
5. Préavis municipal N° 09/2015 concernant l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA)
6. Préavis municipal N° 10/2015 concernant le crédit d'étude de l'aménagement urbain
7. Préavis municipal N° 18/2015 concernant les modifications sur la révision du règlement du conseil communal
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Divers
11. Contre-appel
12. Jetons de présence

1. Appel

17 présents, 11 excusés

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, donne lecture de la lettre de M. Jean-Claude BERNARD qui annonce sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

4. Préavis municipal N° 08/2015 : rénovation du Chalet Brûlé

M. Olivier CHESAUX, Municipal, mentionne que les membres du Conseil communal ont pu visiter le Chalet Brûlé et se rendre compte de son état de dangerosité et d'insalubrité.

Cela fait de nombreuses années que les Frères Bonzon, agriculteurs, avec un contrat d'amodiateur, demandent de faire des rénovations mais rien n'a été fait.

Actuellement un berger loge dans le Chalet durant toute la saison estivale, c'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'effectuer ces travaux.

Un goudronnage a été prévu devant le chalet afin de faciliter son accès et également celui de la station de traite du bétail.

Une fosse septique n'est pas nécessaire, la fosse à purin suffit.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Olivier CHESAUX, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. André BACH lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 08/2015 sur la révision de la rénovation du Chalet Brûlé tel que présenté.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. BACH et ouvre la discussion.

- M. Johnny CHESAUX demande si le fourneau à bois va rester.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond qu'il y aura toujours le fourneau à bois.

- Mme Yvette ANSERMET constate qu'il y aura un plafond au-dessus du fourneau à bois de sorte que la chaleur ne pourra plus monter jusqu'à la chambre située à l'étage.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que cela va couper l'apport en chaleur dans une faible mesure mais que le plafond est nécessaire afin de protéger les occupants et les denrées alimentaires des éléments tels que poussières et autres provenant d'en-haut.

- Mme Yvette ANSERMET trouve très cher les travaux extérieurs.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que différentes options ont été étudiées mais le goudronnage s'est avéré être le mieux.

M. Hervé ANSERMET donne quelques informations. Pour mettre du tout-venant ou du gravier, il faut enlever environ 30 à 40 cm. de terre pour que cela soit correct et cela va coûter. Le goudron est bien meilleur.

- Mme Camille PIGNAT demande s'il ne serait pas possible de réduire la surface du goudron.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, va regarder avec le paysan les besoins réels.

La parole n'étant plus demandée, il procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 08/2015

- *vu le préavis municipal N° 08/2015 du 28 juillet 2015 concernant la rénovation du Chalet Brûlé*
- *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité, la Municipalité à réaliser les travaux de rénovation du Chalet Brûlé à Morcles et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 150'000.--.**

5. Préavis municipal N° 09/2015 : Octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA)

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'il est nécessaire pour notre Commune de réviser son plan général d'affectation (PGA) qui date de 1982. Celui-ci n'est plus au goût du jour, des progrès ont été faits et des choses doivent être prises en compte. On court un risque juridique et on pourrait être débouté par le Tribunal car des articles ne pourraient plus être approuvés. Nous devons également revoir la Police des constructions pour le plan d'aménagement du territoire. Chaque commune est confrontée à des problèmes pour obtenir des plans de zone et beaucoup doivent réduire la surface des zones à bâtir. Pour notre commune, nous ne sommes pas encore fixés sur ce sujet. Ce sera le travail de notre mandataire de faire l'état des lieux de notre Commune. Toutefois, la Municipalité ne va pas prendre de grandes options car cela devra être le travail du nouveau conseil communal et de la nouvelle municipalité afin que les mêmes personnes commencent et suivent ce processus avant de prendre des décisions fermes. Le Conseil communal sera impliqué. Une discussion avec le bureau d'ingénieur va définir les modalités, le nombre de membres afin d'avancer ensemble dans la bonne direction.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 09/2015 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 105'000.-- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).

Le Président remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

- M. Norbert PONNAZ demande comment va se dérouler la suite des opérations. Combien de conseillers seront désignés pour faire partie de cette commission et à quel moment devront-ils intervenir.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que les modalités n'ont pas encore été faites sur le nombre de conseillers, ni sur le moment de leur intervention. Cela sera discuté avec le bureau d'ingénieur et une fois les modalités définies, la Municipalité demandera au bureau du conseil de désigner les conseillers appelés à siéger dans cette commission.

- M. Nicolas GYGER constate que le choix des bureaux a déjà été fait. Comment ces bureaux ont-ils été choisis ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité a pris un urbaniste indépendant qui a suggéré des noms de bureaux. Un appel d'offres a été lancé avec des exigences au niveau des réponses à donner. 4 bureaux ont répondu. 2 ont été écartés car leur offre n'était pas complète. Il est resté RWB pour Fr. 100'000.-- et un autre bureau de Lausanne pour Fr. 150'000.--. RWB a été choisi, car c'est pour nous un avantage, ayant déjà eu l'occasion de travailler avec ce bureau qui connaît bien notre commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 09/2015

- vu le préavis municipal N° 09/2015 du 30 juillet 2015 concernant l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA),
- ouï le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'octroyer, à l'unanimité, à la Municipalité un crédit de Fr. 105'000.-- pour l'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA)**

6. Préavis municipal N° 10/2015 : Crédit d'étude de l'aménagement urbain

M. Yvan PONNAZ, Syndic, souligne que ce préavis est le début d'une réponse à la demande forte du Conseil communal. C'est avec cette étude que la Municipalité va pouvoir répondre aux questions de circulation, de parcage et autres éléments. Il est bon de présenter ce préavis en même temps que le PGA. Le mandat a déjà été donné à RWB. Certains ont déjà pu assister à la présentation qui avait été faite sur ce sujet. Pour étudier l'aménagement urbain, il est nécessaire de bien connaître la Commune. C'est pour cette raison qu'il est important que ce soit le même bureau qui gère l'aménagement urbain ainsi que la révision du plan général d'affectation PGA. Une fois le résultat connu et documenté, les travaux seront préavisés et dépendront de la capacité financière de la Commune. Le Municipal des routes est également inquiet par rapport à l'état des routes de notre Commune et nous devons en tenir compte.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 10/2015 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 60'000.- pour l'aménagement urbain.

Le Président remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 10/2015

- *vu le préavis municipal N° 10/2015 du 29 juillet 2015 concernant le crédit d'étude de l'aménagement urbain,*
- *où le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- *d'octroyer, à l'unanimité, à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.-- pour l'étude de l'aménagement urbain.*

7. Préavis municipal N° 18/2015 : Modifications de la révision du Règlement du conseil communal

M. Yvan PONNAZ, Syndic, relève le côté administratif de ce préavis. Ces modifications sont imposées par le juriste de l'Etat.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Alexander BARAN lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 18/2015 relatif aux modifications de la révision du Règlement du Conseil communal.

Le Président remercie M. Alexander BARAN et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 18/2015

- *vu le préavis municipal N° 18/2015 du 04 août 2015 concernant les modifications de la révision du Règlement du Conseil communal,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'accepter, à l'unanimité,** le règlement tel que présenté
- **de charger** la Municipalité de transmettre ce règlement à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité pour approbation

8. Communications de la Municipalité

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, a deux informations nouvelles à donner :

Rallye du Chablais

Le Rallye du Chablais se sentait très à l'aise à Lavey et n'a pas rencontré de gros problèmes chez nous. Toutefois, il a été décidé d'essayer d'autres choses et d'expérimenter d'autres structures, plus particulièrement à Aigle.

Il est bien entendu que le don de Fr. 10'000.-- sera supprimé du prochain budget.

Lavey +

La Ville de Lausanne a informé qu'il mettait ce projet en stand-by, désireux d'attendre avant d'aller plus loin, avec entre autre le prix de l'électricité ayant fortement baissé.

La Municipalité a pris acte de cette décision et a décidé de mettre en route les travaux de l'eau pour la région de Plambuit, soit le bouclage avec Bex.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition.

10. Divers

- M. Pierre-Alain CHESAUX demande ce qu'il en est de la Géothermie.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que les choses n'ont pas changé depuis le mois de juin.

Un bureau d'ingénieur a été mandaté afin d'examiner tous les divers éléments de ce projet. Peut-être aurons-nous des informations pour la fin octobre.

- M. André BACH rappelle que l'armée va partir. Toutefois, des travaux importants sont effectués sur la route de Morcles. N'y aurait-il pas un désir de remettre cette route à la Commune ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que les routes hors commune sont à la charge du canton. Pour l'instant rien n'a changé. Concernant l'armée, nous ne savons pas encore ce qu'elle va faire mais nous sommes en train d'étudier toutes les conventions nous liant à l'armée.

- M. Alexander BARAN est heureux d'informer que Swisscom, ayant pu faire plusieurs abonnements, ont exécuté les travaux afin que les habitants de Morcles puissent communiquer avec la plaine.

- Mme Yvette ANSERMET revient sur la visibilité au sommet de la route du Collège.

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond qu'il va à nouveau intervenir auprès des propriétaires afin de faire le nécessaire.

- M. Johnny CHESAUX demande si durant l'hiver la route de Morcles sera toujours déneigée et si on pouvait monter jusqu'au départ du télési.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'une solution a été trouvée avec Ansermet SA qui sont mandatés par l'Etat de Vaud pour l'ouverture de la route de Morcles et demande a été faite de prolonger jusqu'au parking du Ski-Club. Toutefois pour l'instant l'armée est toujours là. En cas de non-ouverture, il faudra que le Ski-Club fasse la demande à la Municipalité.

- M. André BACH revient sur le problème du magasin du village où rien n'a changé et demande ce qu'a fait la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que pour l'instant aucune aide financière n'a été versée. La Municipalité a soumis au gérant un projet de convention. Une fois la convention signée, la Municipalité pourra faire le bail et ainsi elle va pouvoir contrôler la vente des boissons à l'emporter, des cigarettes ou de l'alcool aux jeunes. Cela pourra être un motif de résiliation du bail dans le délai d'une année et cela avec l'aide de la Police du commerce.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, informe qu'une coupe de bois a été faite au Au d'Arbignon. Des apprentis forestiers ont récupéré du bois et ont fabriqué 3 tables remis à la Commune. La plus grande se trouve à Praz-Riond, les deux autres plus petites se trouvent, l'une à la Grotte des Cadets et l'autre à Gremoud.

- Mme Yvette ANSERMET a vu un panneau sur la gelinotte sur le site de l'armée au chalet des Planaux et trouve dommage que celui-ci ne soit pas dans un endroit plus visible.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que c'est l'Armée, dans le cadre de la Bio Diversité, qui a fait poser ce panneau fait par les forestiers de Bex.

- M. Hervé ANSERMET a constaté qu'un arbre a été cassé par la tempête derrière le temple et que la partie restante n'a pas été enlevée.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que la souche a été laissée sur place car l'accès est très difficile.

11. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

12. Jetons de présence

Le Président demande aux conseillères et conseillers de venir chercher leurs jetons de présence auprès de la secrétaire.

Le Président tient à remercier les conseillères et conseillers et la Municipalité pour tout le travail effectué. Il remercie la Municipalité pour l'apéritif et le repas qui suivra.

Il rappelle que le Conseil communal est toujours à la recherche de 2 conseillers ainsi que d'un - e secrétaire et d'un- e huissier.

Le Président souhaite à chacune et à chacun un excellent apéro et un excellent repas.

Le Président clôt la séance à 11 h 40

Adopté en séance ordinaire du 22 octobre 2015

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Monique Balet